



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 1 octobre 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets d'adresser une question parlementaire urgente à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, concernant les discussions en cours au niveau européen sur l'utilisation des avoirs russes gelés pour financer le soutien à l'Ukraine.

À l'occasion du Conseil européen informel réuni à Copenhague pour discuter notamment de l'Ukraine et de la défense, la Commission européenne a proposé de recourir à un mécanisme de prêt adossé aux quelque 200 milliards d'euros d'actifs russes gelés, sans procéder à une saisie directe. La Finlande et la Suède ont déjà apporté leur soutien à ce dispositif, tandis que le Luxembourg et la Belgique exprimeraient des réserves, voire bloqueraient la proposition.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions urgentes suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères :

- 1. Quelle est la position défendue par le Luxembourg lors du Conseil européen concernant la proposition de la Commission d'instaurer un mécanisme de prêt adossé aux avoirs russes gelés ?**
- 2. Le Luxembourg entend-il soutenir une utilisation « à la plus grande échelle possible » de ces avoirs, comme le proposent certains États membres, ou défend-il une approche plus restrictive, voire un blocage du projet ?**

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Sam TANSON
Députée